



Douzième session
Points 30 et 31 de l'ordre du jour

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

EXAMEN DES DISPOSITIONS RELATIVES AU HAUT COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Carlos Manuel Cox (Pérou)

ADDITIF

1. Paragraphe 11 :

a) Insérer, à l'avant-dernière ligne, après le mot "rapatriement", le mot "volontaire";

b) Ajouter à la fin de ce paragraphe la phrase suivante : "Certaines délégations ont déclaré que les mesures nécessaires devraient être prises pour assurer le rapatriement des enfants hongrois non accompagnés".

2. Paragraphe 12 : Ajouter à la fin de ce paragraphe la phrase suivante : "Une délégation a déploré le fait que la triste situation des réfugiés algériens n'ait pas été mentionnée au cours du débat et elle s'est demandée s'il ne fallait pas voir là une discrimination entre réfugiés d'origine différente".

3. Paragraphe 18 : Ajouter à la fin de ce paragraphe la phrase suivante : "On a souligné que l'adoption de cette résolution permettrait au Haut Commissaire d'aider tous les réfugiés nécessiteux qui relèvent de son mandat, quel que soit le lieu où ils se trouvent : en Asie, en Europe, en Afrique ou sur le continent américain".

4. Paragraphe 30 : Ajouter à la fin de ce paragraphe le texte suivant : "Ces délégations ont également estimé que le problème en question avait été soulevé

artificiellement car il s'agit principalement, en fait, d'un problème sociologique et non d'un problème de réfugiés. Pendant des dizaines d'années, les Chinois ont émigré en grand nombre du continent à Hong-kong".
